



RCS : BASTIA

Code greffe : 2002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00697

Numéro SIREN : 333 004 992

Nom ou dénomination : SARL ANTOINE MARCHETTI

Ce dépôt a été enregistré le 01/01/2017 sous le numéro de dépôt 9

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BASTIA

SCP MES H. NAPPI ET N. CASANOVA
PALAIS DE JUSTICE
BP 345 20297 BASTIA CEDEX
TEL 04 95 34 84 70
FAX : 04 95 34 84 71

RECEPISSE DE DEPOT

SARL ANTOINE MARCHETTI

3 rue Joffre
20260 Calvi

V/REF :

N/REF : 2005 B 697 / 2017-B-9

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BASTIA certifie qu'il a reçu le 02/01/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2015.

Concernant la société

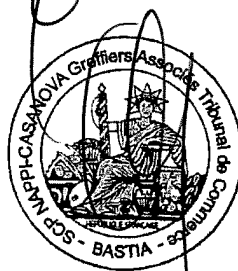
SARL ANTOINE MARCHETTI
Société à responsabilité limitée
3 rue Joffre
20260 Calvi

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-9 le 01/01/2017

R.C.S. BASTIA 333 004 992 (2005 B 697)

Fait à BASTIA le 01/01/2017,

LE GREFFIER



Compte rendu de gestion **Exercice du 31/12/ 2015**

Après 2 années de fortes baisses, le chiffre d'affaire 2015 s'est stabilisé à un faible niveau, encore insuffisant pour assurer la pérennité de la société.

De fait, malgré l'effort réalisé sur les achats externes, la hausse des achats (+6,76%) et surtout des charges sociales (+70%) sont venues obérer le résultat d'exploitation (-20,36%).

De nouveaux apports en compte courant ont donc été nécessaires pour maintenir un niveau de trésorerie permettant le règlement des charges pendant la période de fermeture.

De plus, le remboursement, seulement partiel, d'une grande partie du « crédit investissement corse » a entraîné une perte comptable supplémentaire de 18 356,0 € d'où un résultat net particulièrement désastreux.

Malgré cela, la totalité des dettes fiscales et sociales au 31/12/2015 ont été réglées en janvier 2016 (6151 €).

Néanmoins, il va s'avérer impératif de redresser les comptes sur les exercices 2016 et 2017, afin de revenir à un résultat d'exploitation au moins à l'équilibre au 31/12/2017.

Exercice en cours (2016) :

Devant la nécessité de retrouver un CA suffisant, il a été décidé d'accroître la période d'ouverture. Même si les chiffres réalisés en avant et arrière saison peuvent s'avérer décevants la première année, le nombre d'établissement fermés dans ces périodes étant susceptible de générer un petit chiffre avec une clientèle locale ou/et de passage.

Avril 2016 (+18%), et mai 2016 (+2%) devraient permettre de confirmer cet objectif. Le mois de juin plus difficile en raison du mauvais temps de la première quinzaine, devrait au moins retrouver le chiffre de 2015 grâce à l'effet EURO 2016.

La légère amélioration des réservations 2016 sur juillet/août peut laisser espérer des chiffres au moins égaux à ceux de 2014, et par là un accroissement global du CA pour ces 2 mois de l'ordre de 10 000€.

Coté « achats », une attention sera particulièrement accordée aux opérations de promotion grâce à la faculté de stockage dans le local loué à CAP & MAR, alors que l'arrêt du leasing allégera encore les achats externes.;

Si ces prévisions se confirmaient, le résultat d'exploitation 2016 pourrait être proche de l'équilibre alors que le crédit d'impôts et le CICE seraient déjà venus améliorer la trésorerie.

Enfin, en ce domaine particulier, il faudra profiter de la fermeture hivernale pour rechercher des acquéreurs pour le reste du matériel de l'ancien snack, totalement amorti, même si cela devait se faire à prix cassés.

Le 11 juin 2016

Le gérant A.MARCHETTI



CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

SARL Antoine MARCHETTI

3, Rue Joffre

20260 CALVI

Siret : 333 004 992 00017

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 11 JUIN 2016 - 15 H 00**

Exercice du 01.01.2015 au 31.12.2015

aux termes de cette assemblée générale ordinaire les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité.

- 1ère Résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2014 qui font ressortir une perte nette de 33 220 € après imputation d'une charge d'impôt exceptionnelle de 19 106 €. L'assemblée donne quitus au gérant pour sa gestion.

- 2ème Résolution : La perte de l'exercice sera imputée dans son intégralité au report à nouveau. Il ne sera pas distribué de dividende.

- 3ème Résolution : Malgré la perte de la totalité du capital social, l'assemblée décide conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

- 4ème Résolution : L'assemblée mandate le gérant pour solliciter le renouvellement de l'OCC de 8 000 €, auprès du Crédit Agricole de Calvi.

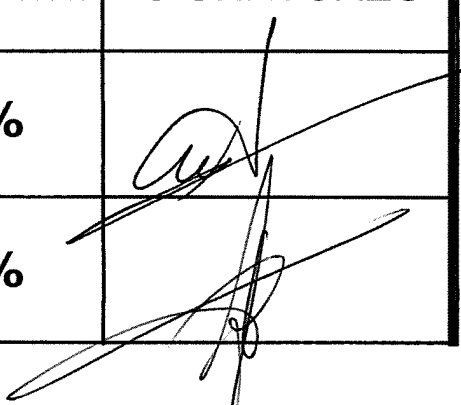
Le gérant

CONFIRME CONFORMITÉ À L'ORDINATION

SARL Antoine MARCHETTI
3, Rue Joffre
20260 CALVI
Siret : 333 004 992 00017

SARL ANTOINE MARCHETTI
3, RUE JOFFRE 20260 CALVI
AU CAPITAL DE 7 622 €
N° SIRET 33300499200025 - CODE APE 158D

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 11 JUIN 2016 A 15H00
FEUILLE DE PRESENCE

ASSOCIÉS	NBRES DE PARTS	% DU CAPITAL	SIGNATURES
MARCHETTI ALAIN	375	75%	
MARCHETTI TONY	125	25%	

- 100% DU CAPITAL PRESENT : QUORUM ATTEINT
- L'ASSEMBLEE PEUT VALABLEMENT DELIBERER

LE GERANT


SARL Antoine MARCHETTI
3, Rue Joffre
20260 CALVI
Siret : 333 004 992 00017



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012015	et clos le	31122015	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Sarl Antoine Marchetti	3 Rue Joffre
	20260 CALVI
SIRET	3 3 3 0 0 4 9 9 2 0 0 0 1 7
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Restauration	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	16 271
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%			
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%			

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SIGEC RES LES TORETTES A ST ANTOINE 20200 BASTIA Tél: 04.95.34.31.70	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	SARL Antoine MARCHETTI
	Date: Lieu CALVI
	Qualité et nom du signataire: 3, Rue Joffre
	Signature 20260 CALVI
	Siret : 333 004 992 00017

Désignation de l'entreprise Sarl Antoine Marchetti Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 3 Rue Joffre 20260 CALVI

Numéro SIRET * 3 3 3 0 0 4 9 9 2 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 5</u>	Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 4</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010 014	012 016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS { Matières premières, approvisionnements, en cours de production * Marchandises *	050 060	052 062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres * (3)	068 072	070 074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098		
	Total général (I+II)	110	112		

PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *	120	7 622	7 622
Ecart de réévaluation	124		
Réserve légale	126	189	189
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
Report à nouveau	134	(54 687)	(41 494)
Résultat de l'exercice	136	(33 220)	(13 194)
Provisions réglementées	140		
Total I	142	(80 096)	(46 876)
Provisions pour risques et charges	154		
Total II	154		
Emprunts et dettes assimilées	156	18 371	16 745
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	36 501	42 413
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 59 131)	172	74 997	76 930
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	129 870	136 088
Total général (I + II + III)	180	49 774	89 212
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193	(4) Dont dettes à plus d'un an 195		7 842
(2) Dont créances à plus d'un an 197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182		1 210
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A - RÉSULTAT COMPTABLEExercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 5
Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 4

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

CHARGES FINANCIÈRES

Ventes de marchandises *		209			210		
Production vendue { biens intracommunautaires }		215			214	89 836	90 045
services *		217			218		
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
Production immobilisée *					224	1 380	1 018
Subventions d'exploitation reçues					226		
Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	91 216	91 063
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
Variation de stock (marchandises) *					236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	31 310	29 303
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240	(33)	(7)
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)					242	19 031	23 300
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	188			244	2 626	3 884
Rémunérations du personnel *					250	35 943	31 421
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	8 498	4 996
Dotations aux amortissements *					254	7 833	9 732
Dotations aux provisions					256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259				262	71	116
	260						
Total des charges d'exploitation (II)					264	105 277	102 746
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(14 061)	(11 682)
Produits financiers (III)					280	140	538
Produits exceptionnels (IV)					290		2
Charges financières (V)					294	583	656
Charges exceptionnelles (VI)					300	361	1 394
Impôts sur les bénéfices * (VII)					306	18 356	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	(33 220)	(13 194)
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314 33 220
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
Provisions non déductibles *					322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	19 106	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
Entreprise nouvelle (44. septies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. septies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989				
Divers* ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346		
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655					350	2 157
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352		354 16 271
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356		
Déficits antérieurs reportables : *68...95,5 dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					370		372 16 271

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Sarl Antoine Marchetti

31/12/2015

[illegible]

Détail des déductions diverses		
CREDIT IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI		2 157
Total des déductions diverses	350	2 157

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Sarl Antoine MarchettiNéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 35 026	442	444	446 35 026	35 026
	Installations générales agencements divers	450 67 852	452 600	454	456 68 452	68 452
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470 20 601	472 610	474	476 21 211	21 211
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490 123 478	492 1 210	494	496 124 688	124 688

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506
	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 31 256	532 1 945	534	536 33 200
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540 36 277	542 4 736	544	546 41 013
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560 17 385	562 1 152	564	566 18 537
TOTAL		570 84 917	572 7 833	574	576 92 750

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
0									
TAL 578		580	582	584	586	581	587	589	
us-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595	
ésultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la ropriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591		
TOTAL					596	585	597	599	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Sarl Antoine MarchettiNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales	740		745	
Enginc. am. divers	750		755	
Matériel de transport	760		765	
Autres immobilisations corporelles	770		775	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	68	955
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984	68	955
Déficits de l'exercice	860	16	271
Total des déficits restant à reporter	870	85	226

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	8 422
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 902
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Sarl Antoine Marchetti

Néant ☒ *

Exercice ouvert le : 01012015

et clos le : 31122015

Durée en nombre de mois 1 2

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	
---	-----	--

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	
---	-----	--

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous).
Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).

Mono-établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Période de référence	du 024	au 160	
Date de cessation	186		

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 5

N° SIRET 3 3 3 0 0 4 9 9 2 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sarl Antoine Marchetti

ADRESSE (voie) 3 Rue Joffre

CODE POSTAL 20260

VILLE CALVI

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique MARCHETTI Prénom(s) ROBERT ALAIN
Nom marital % de détention 75.00 Nb de parts ou actions 375
naissance : Date 120545 N° Département 20 Commune CALVI Pays FR
dresse : N° Voie RES LES CACTUS
Code postal 20000 Commune AJACCIO Pays FR

Titre (2) MR Nom patronymique MARCHETTI Prénom(s) ANTOINE
Nom marital % de détention 25.00 Nb de parts ou actions 125
naissance : Date 170565 N° Département Commune Pays
dresse : N° Voie LDT CAPELLA
Code postal 20260 Commune CALVI Pays

) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
es explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

N° de dépôt

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 5

N° SIRET

3 3 3 0 0 4 9 9 2 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Sarl Antoine Marchetti

ADRESSE (voie)

3 Rue Joffre

CODE POSTAL

20260

VILLE

CALVI

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. Les explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.